

05 Sep 2025 -16:10

Appartient à Conseil des ministres du 5 septembre 2025

Élections : modification des cantons électoraux et des communes faisant usage d'un système de vote électronique

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la désignation des cantons électoraux et des communes faisant usage d'un système de vote électronique.

Étant donné que plusieurs communes ont fusionné au 1er janvier 2025 et que ces fusions ont été prises en compte dans la répartition des communes par canton électoral et par circonscription électorale, l'arrêté royal du 29 mars 2019 remplaçant l'arrêté royal du 14 mars 2014 portant désignation des cantons électoraux et des communes pour l'usage d'un système de vote électronique est adapté.

Le projet d'arrêté royal a dès lors pour objet d'ajouter les nouvelles communes de Tongres-Looz et de Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht parmi les communes utilisant en tout ou en partie le vote électronique avec preuve papier.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://quintin.belgium.be>
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
+32 488 48 93 83
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@ibz.be